

### **Les principales caractéristiques de la population accueillie :**

Il s'agit de jeunes adultes présentant à des divers degrés l'association de déficiences :

- Déficience intellectuelle
- Déficience motrice
- Déficiences sensorielles
- Des déficiences organiques associées

Pouvant entraîner :

- Des troubles de la communication
- Des troubles nutritionnels (difficultés de mastication et de déglutition)
- Des troubles respiratoires
- Des troubles neurologiques (épilepsie)
- Des troubles neuro-moteurs

### **Les contre-indications à l'admission ou au maintien dans l'établissement :**

- Age élevé au moment de l'admission (supérieur à 30 ans)
- Temps de transport supérieur à 3 heures aller/retour par jour
- L'état de santé incompatible avec des transports quotidiens (période d'externat)
- Des troubles psychiatriques prédominants préjudiciables aux autres adultes
- Des troubles du comportement et de la personnalité incompatibles avec une vie de groupe,
- Une maladie évolutive ou nécessitant des soins palliatifs

### **Les objectifs généraux :**

- **A l'égard des adultes accueillis :**

- Le maintien du bon état de santé
- La recherche d'un bien être et le maintien d'un confort physique optimal
- Le développement et la construction de la personnalité
- Le développement ou le maintien des capacités motrices
- Le développement des capacités de compréhension et d'expression verbale et non verbale
- Le développement des capacités de communication
- Le développement ou le maintien des capacités intellectuelles
- Le développement des capacités relationnelles
- La recherche et le développement d'une autonomie maximale

- **A l'égard des parents ou du responsable légal :**

- Associer les familles à l'élaboration et la mise en œuvre du projet individualisé de l'adulte accueilli
- Accompagner la famille
- Susciter la participation à la vie institutionnelle

**Les procédures, l'organisation et le fonctionnement de la Maison de Marie :**

- **Les procédures d'admission :**

L'admission des jeunes adultes ne peut être effective qu'après réception de la notification d'orientation de la MDPH compétente. Elle est prononcée par l'équipe de direction après avis de l'équipe médicale suite à des entretiens au cours desquels les familles ou les responsables légaux auront été informés de la spécificité de la prise en charge (alternance internat/externat) et de leur adhésion à ce projet.

- **L'organisation générale**

L'établissement comprend :

- 
- une section d'internat d'une capacité de 14 places dont 4 places d'accueil temporaire
- une section d'externat d'une capacité de 30 places

- L'internat séquentiel

L'adaptation progressive des jeunes à un nouveau rythme de vie s'appuie sur un accueil en alternance : chaque semaine, 10 places d'internat sont occupées par un quart des jeunes adultes inscrits dans l'établissement. En fin de semaine, ces 10 internes redeviennent externes et sont remplacés par 10 de leurs camarades. Ainsi le roulement permet, au bout de 4 semaines, à l'ensemble des jeunes adultes de bénéficier d'une semaine de 7 jours d'internat pour 3 semaines d'externat.

### L'accueil temporaire

Pour permettre à certaines familles de faire face à des situations difficiles, souvent dans l'urgence (soins infirmiers spécifiques et temporaires, hospitalisation ou maladie d'un parent, vacances, ...) l'établissement réserve 4 places d'accueil temporaire pour une durée maximale de 3 mois.

L'internat et l'accueil temporaire fonctionne sur une période de 306 jours selon un calendrier établi chaque année en prévoyant 3 semaines de fermeture au mois d'août, 10 jours pendant les vacances de Noël et 1 semaine aux vacances de Pâques.

L'externat fonctionne sur une période 226 jours qui prennent en compte les mêmes périodes de fermeture de l'internat auxquelles s'ajoutent les week-end et jours fériés.

### Les modalités de la prise en charge

Les internes et les externes sont répartis de façon équilibrée entre les différentes unités. Il n'y a donc pas, en cours de semaine, d'unité spécifique d'internat.

Les externes arrivent à l'établissement dans des véhicules adaptés au transport des personnes handicapées, les circuits étant mis au point conjointement par la direction et les transporteurs.

La journée est organisée autour d'une éducation adaptée à chacun des jeunes, dans le cadre d'un projet pédagogique personnalisé. L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur une batterie d'activités individuelles ou collectives, prenant en compte le confort médical et orthopédique, indispensable au développement global de la personne handicapée.

A la fin de la journée, alors que les externes repartent dans leurs familles à 16h15, les internes rejoignent les locaux réservés à l'internat et le déroulement de la soirée est, autant que faire se peut, adapté au rythme de chaque résident.

La surveillance de la nuit est particulièrement attentive.

Durant le week-end, une priorité est donnée aux sorties et aux divertissements. Interviennent, dans la mesure du possible, des bénévoles pour seconder l'équipe des professionnels.

En semaine, les internes réintègrent leurs unités d'externat respectives à partir de 10h.

### **Le contenu de la prise en charge**

Il comporte deux grands volets :

#### **A La prise en charge médicale et paramédicale :**

Les intervenants doivent assurer la continuité des soins et de la rééducation fonctionnelle

entreprise auparavant, et être particulièrement attentifs aux problèmes possibles liés à l'apparition de pathologies nouvelles.

Cet objectif se met en œuvre par l'intermédiaire de :

- 
- la kinésithérapie
- la psychomotricité
- l'orthophonie
- l'ergothérapie
- les soins infirmiers

Le tout supervisé par un médecin spécialiste en médecine physique.

- 
- Le transfert des jeunes, en lien avec les familles ou responsable légal, vers les structures hospitalières de proximité, en cas de besoin.

Le développement et l'entretien optimal des potentiels existants de même que la prévention des troubles orthopédiques sont fondamentaux.

Les moyens utilisés sont :

- 
- l'évaluation initiale et régulière des capacités sensori-motrices
- la sollicitation des capacités au quotidien, la mobilisation active ou passive
- des thérapeutiques adaptées et individualisées de rééducation
- l'utilisation d'appareillages personnalisés, l'adaptation des orthèses
- la relaxation
- l'adaptation des installations assurant la prévention des troubles orthopédiques et le confort, tant au sein de l'établissement qu'au domicile.

## **B La prise en charge éducative**

Les jeunes adultes sont acteurs, demandeurs, et véhiculent, beaucoup plus souvent qu'on ne le croit, une grande curiosité. Au regard de leurs difficultés, la manifestation est souvent réduite et le problème de la communication est central.

Il est primordial de prendre en compte leurs compétences, souvent insoupçonnées.

Le développement et l'utilisation des capacités existantes doivent être systématiquement recherchés et stimulés. Les facultés de reconnaissance visuelle et auditive, de compréhension verbale ou gestuelle, la perception des situations, des événements et des contextes, de même que les facultés d'expression verbale et surtout gestuelle sont à solliciter au quotidien.

Les outils pour faire le lien sont :

- 
- l'évaluation la plus fine possible des capacités de compréhension de chaque jeune, initiale et régulière
- l'identification des modes de désignation et l'utilisation systématique du code identifié, l'ajustement du mode d'expression en fonction de l'évolution
- la diversification des supports et des contextes de communication
- l'écoute du professionnel, toujours en éveil
- la mise en place de réponses adaptées, en évaluant leurs qualités et en réajustant éventuellement
- la recherche de codes communs, pour répondre à la vie en collectivité

Les activités proposées ainsi que les rééducations sont individuelles spécifiques ou collectives. Elles prennent en compte, de façon évidente, l'expression, pour chaque jeune adulte, de demandes, de choix, de désirs, leur permettant d'être acteur dans leur environnement.

Pour ces personnes en grande dépendance, il est également primordial de :

- 
- rechercher et d'optimiser l'autonomie, en adaptant les capacités, et en compensant, au mieux, les incapacités
- renforcer les outils leur permettant l'expression des besoins élémentaires, des ressentis, et des affects (douleur, plaisir, joie, tristesse, faim, soif, colère...)

Pour qu'ils puissent s'épanouir, il faut mettre en œuvre leurs capacités relationnelles, à travers :

- 
- l'inscription dans une dynamique de groupe
- la continuité de l'apprentissage des comportements sociaux, et des devoirs de chacun

Afin d'éviter la routine et l'enfermement, et leur permettre d'évoluer plus encore, il faut :

- 
- l'ouverture sur l'extérieur, sorties, participation à la vie sociale et culturelle de la ville, rencontres ...
- l'accueil, au sein de l'établissement, et la participation de bénévoles, de jeunes d'autres établissements, d'intervenants extérieurs...

Pour assurer l'ensemble de ces prises en charge, l'établissement dispose :

Au rez-de-chaussée :

- de quatre unités d'externat d'environ 100m2 chacune équipée de kitchenette et de salles de change.
- de salles d'activités spécialisées (balnéothérapie, ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie,

psychomotricité) ainsi que d'une salle SNOEZELLEN et d'une salle pour activités diverses (musicothérapie, danse, expression corporelle....).

- de deux salles de restauration
- d'un espace accueil, regroupant un lieu d'attente, le bureau des secrétaires et les bureaux des intervenants paramédicaux et éducatifs (psychologue, assistant de service social, éducatrice chef, médecins et infirmerie).

Au 1er étage :

-l'espace réservé à l'accueil en internat disposant :

D'une salle de restauration avec kitchenette

D'une salle de séjour

D'une infirmerie

De deux salles de bains

De 10 chambres équipées de lavabos et lits à hauteur variable

-une petite salle d'accueil

-une salle de réunion

-des bureaux (directeur, directrice-adjointe, attachée de direction)

### **Le lien avec les familles**

L'implication des parents ou du responsable légal à l'élaboration et la mise en œuvre du projet individualisé est essentielle pour l'épanouissement du jeune adulte et la cohérence de l'action au domicile et dans l'établissement.

Elle se décline sous plusieurs formes :

- La mise en commun des observations, s'appuyant sur le recueil des savoirs familiaux et sur l'expérience des professionnels, en vue de l'évaluation des capacités.
- L'élaboration du projet et sa mise en œuvre, en partenariat.
- La transmission d'informations quotidiennes orales ou écrites, grâce au cahier de liaison



- La proposition de participation au conseil de la vie sociale
- L'organisation de - réunions : à thèmes, de pré-rentrée
- de fêtes institutionnelles (autour de Noël, au début de l'été,...)
- Les rendez-vous pris avec les professionnels
- La rencontre annuelle concernant le projet du jeune adulte

D'autre part, un accompagnement doit pouvoir être proposé aux familles qui en ont besoin, à travers l'écoute des professionnels, et une information sur les possibilités existantes de relais ou de démarches.